

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EURICAN Pneumo suspension injectable pour chiens

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Par dose de 1 ml :

Substances actives :

Bordetella bronchiseptica, inactivé $\geq 1,6 \log_{10}^*$

Parainfluenza de type 2, inactivé $\geq 1,6 \log_{10}^*$

* Titre en anticorps obtenu chez le chien vacciné.

Adjuvant :

Hydroxyde d'aluminium (Al^{+++}) max 0,6 mg

Excipient :

Composition qualitative en excipients et autres composants

Formol

Suspension opalescente et homogène.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chiens.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Immunisation active pour réduire les signes cliniques causée par *Bordetella bronchiseptica* et parainfluenza type 2 (toux de chenil).

Début de l'immunité : 2 semaines après la primo-vaccination.

Durée de l'immunité : 1 an.

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en garde particulières

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Chez les jeunes chiots, la présence d'anticorps d'origine maternelle peut interférer avec le développement de la réponse immunitaire post-vaccinale.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Respecter les conditions habituelles d'asepsie.

Il est recommandé de vermifuger au moins 10 jours avant l'injection.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet.

3.6 Effets indésirables

Chiens :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Hyperthermie
Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Nodule au site d'injection ¹ Réaction d'hypersensibilité ²

¹ transitoire (jusqu'à 3 cm et jusqu'à 14 jours).

² un traitement symptomatique doit être administré.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation :

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être administré, non mélangé, le même jour que les vaccins vivants atténués de la gamme Boehringer Ingelheim contre la maladie de Carré, les adénoviroses, la parvovirose et les vaccins inactivés de Boehringer Ingelheim contre *Leptospira canicola* et *Leptospira icterohaemorrhagiae*.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire que ceux mentionnés ci-dessus. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie sous-cutanée.

Posologie : 1 dose de 1 ml.

Schéma de vaccination :

Primovaccination :

1^{ère} injection à partir de :

- 4 semaines d'âge chez les chiots nés de mères non vaccinées.
- 6 semaines d'âge chez les chiots nés de mères vaccinées.

2^{ème} injection : 2 à 3 semaines plus tard.

Rappels :

Une injection annuelle de vaccin est recommandée ; pour les reproducteurs avant la période de reproduction et 14 jours avant tout contact avec une collectivité canine.

Néanmoins, il est recommandé d'appliquer à nouveau une primovaccination si les animaux ont été vaccinés plus d'un an auparavant.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique 3.6 « Effets indésirables » n'a été constaté après injection d'une surdose de vaccin.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Sans objet.

4. INFORMATIONS IMMUNOLOGIQUES**4.1 Code ATC-Vet : QI07AL05.**

Groupe pharmacothérapeutique : vaccin inactivé et adjuvé des affections respiratoires à *Bordetella bronchiseptica* et au virus parainfluenza de type 2 du chien.

La protection conférée par une primo-vaccination a été démontrée par épreuve virulente et celle conférée par un rappel a été évaluée par la réponse en anticorps.

Une réduction de l'excrétion lors d'affections respiratoires dues à *Bordetella bronchiseptica* et au virus parainfluenza de type 2 a été démontrée à la mise en place de l'immunité.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**5.1 Incompatibilités majeures**

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

5.3 Précautions particulières de conservation

A conserver et transporter réfrigéré (entre 2°C et 8°C). Protéger de la lumière. A conserver à l'abri du gel.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire**Nature du conditionnement primaire :**

Flacon en verre (type 1)

Bouchon en élastomère dérivé du butyle

Capsule d'aluminium

Présentation :

Boîte de 10 flacons de 1 dose.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V135247

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation : 03/09/1986

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

18/04/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).